

Cas CIRRNET ID 139314

Quick-Info : « Allergie non prise en compte »

23.10.2025

Cas similaires de la banque de données CIRRNET :

« Une patiente ayant une allergie au métamizole documentée (selon le KISIM) a reçu du métamizole. La vérification des allergies avait été effectuée auparavant, mais la question semble ne pas avoir été comprise correctement en raison d'une barrière linguistique et a été répondue par « non . »

« D'après la liste des diagnostics, le patient a une intolérance médicamenteuse incertaine. On soupçonne Co-amoxi, Perenterol et/ou Pantozol. L'allergie/intolérance est mentionnée dans la liste des diagnostics, mais pas dans la rubrique "Allergies " où il est indiqué « aucune ». Par erreur, le patient a maintenant reçu un Pantozol. »

« L'allergie au Voltaren n'a pas été notée sur la feuille de prémédication, bien que la patiente l'ait indiquée sur le questionnaire. Découvert par hasard ... »

« Le patient est allergique au Pantozol, il était également mentionné dans la liste des allergies. Mais le Pantozol a quand même été prescrit au patient. »

« Un patient souffrant de douleurs a reçu une injection intramusculaire de 75 mg de péthidine sur prescription orale. Dans le document central, les allergies n'apparaissent pas/n'étaient pas visibles. Dans le passeport d'allergie, il est pourtant indiqué que le patient a une allergie à la péthidine. »

« Allergie connue à la pénicilline. Mandat du médecin cadre pour la prescription de CoAmoxi iv. CoAmoxi prescrit (malgré la présence d'une note sur les allergies) et administré par les soins infirmiers env. 5 min plus tard en perfusion courte (malgré la pancarte avec la mention de l'allergie sur la « potence » du lit de la patiente. »

« Chez une patiente avec une allergie connue à la pénicilline (figurait dans le SIH sous Allergies), du Co-Amoxi a été prescrit par le médecin. En raison de la charge de travail extrêmement élevée, cela n'a été remarqué que lorsque l'antibiotique avait déjà été administré entièrement par voie iv...»

« Prescription postopératoire d'Optifen reçue. Le patient présente une allergie aux AINS, ce qui était connu et noté par le chirurgien sur la feuille de prescription postopératoire. »

« Une patiente était en soins post-opératoires en unité de soins intermédiaires (IMC). Dans une situation douloureuse difficile, elle a reçu une pompe PCA avec de la morphine. Lorsque la patiente a pu être amenée dans le service, on a demandé si les allergies avaient été prises en compte, car la patiente était allergique à la morphine. La collaboratrice de l'IMC a répondu qu'elle ne le savait pas et que le médecin de garde avait probablement regardé. »